



L'Assemblée générale des Nations Unies adopte une nouvelle résolution appelant à un moratoire universel sur la peine de mort

Paris, le 21 décembre 2012 – La FIACAT se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies à une très large majorité d'une nouvelle résolution appelant à un moratoire universel sur les exécutions capitales. Cette Résolution constitue une étape supplémentaire vers l'abolition universelle de la peine de mort.

Le 20 décembre 2012, lors de sa 67^{ème} session, l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU) a adopté par 111 voix pour, 41 contre et 34 abstentions la Résolution 67/176 qui invite les Etats membres des Nations Unies à mettre en place un moratoire sur les exécutions capitales en vue d'abolir la peine de mort. Deux Etats supplémentaires ont donc voté en faveur de la Résolution par rapport à la Résolution adoptée en 2010 sur le même sujet.

« Il s'agit d'un pas très important en vue de l'abolition de la peine de mort partout dans le monde. Cette résolution confirme l'engagement des Nations Unies en faveur de l'abolition de la peine de mort. Elle confirme que la peine de mort est une question de droits de l'homme qui concerne l'humanité toute entière » d'après Sabrina Bignier, Secrétaire générale de la FIACAT.

La FIACAT et les ACAT membres de son réseau se sont particulièrement impliquées pour inciter les Etats à soutenir cette Résolution. La FIACAT a travaillé en commun avec les ACAT Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Liberia, Niger, République centrafricaine, Sénégal et Tchad pour inciter ces Etats à voter en faveur du projet de résolution.

Lors du vote de la Résolution par la troisième Commission de l'AGNU le 19 novembre 2012, 110 Etats ont voté en faveur de la résolution. Lors de ce vote, le Bénin et la Côte d'Ivoire ont voté en faveur de la résolution alors qu'ils étaient absents lors du vote en 2010. La République centrafricaine et le Niger ont soutenu le projet de Résolution alors qu'ils s'étaient abstenus en 2010. Il s'agit là d'un grand pas en avant dans ces deux pays et les ACAT RCA et Niger ont été particulièrement actives pour favoriser ce changement de position de leurs gouvernants.

A la suite du vote devant la troisième Commission, la FIACAT et certaines ACAT africaines ont poursuivies leurs activités de plaidoyer ciblées pour inciter les Etats à soutenir cette Résolution. Ainsi, suite notamment aux pressions de la FIACAT et des ACAT concernées, la République centrafricaine et le Tchad ont voté en faveur de la Résolution le 20 décembre. Par contre, le Niger, qui avait voté pour le projet de Résolution en novembre s'est abstenu lors du vote en séance plénière. La FIACAT regrette ce changement de position du Niger.

Contact presse :

- Guillaume Colin : g.colin@fiacat.org - +226 66 33 82 55

La FIACAT est une organisation internationale non gouvernementale de défense des droits de l'homme qui lutte pour l'abolition de la torture et de la peine de mort